

Proposition de communication

Installation en agriculture en France métropolitaine : Que retenir de la décennie 2010 ?

Philippe Jeanneaux,^{a*} Ben Vieira Kouassi^b

^a Université Clermont Auvergne, UMR Territoires, VetAgro Sup, Lempdes, France

^b Université Clermont Auvergne, LEO, Clermont-Ferrand, France

* Auteur en charge de la correspondance : philippe.jeanneaux@vetagro-sup.fr

Remerciements : Les auteurs remercient l'Agence Nationale de la Recherche-ANR pour son soutien financier dans le cadre du projet de recherche FARM_VALUE « Farm value and farm transfer: perspectives from economics and sociology » (ANR-15-CE36-0006-01).

Mots-clés : Renouveau des générations, Règlement de développement rural, aide à l'installation, exploitation agricole.

Résumé :

L'objectif de cette communication est d'apporter quelques éclairages sur la politique d'installation et l'évolution des profils des agriculteurs qui se sont installés dans les départements français entre 2007 à 2022, soit deux programmations de la politique agricole commune (RDR 2 et RDR3). L'analyse a été réalisée à partir de différentes sources : La MSA pour l'installation en général pour la période 2012-2020, les données sur l'installation aidée de l'ODR-INRAE pour la période 2007-2022, de différents documents traitant de la politique d'installation et d'enquêtes auprès d'une dizaine d'experts de l'installation (conseillers agricole, expert foncier, agent des services de l'Etat, conseiller juridique et fiscale, banquier). Les résultats montrent tout d'abord la diminution du nombre d'agriculteurs installés que la politique n'a pas réussi à endiguer. Nous pointons la diversité des profils des installés (âge, genre, cadre familial, niveau de formation et productions). L'installation avant 40 ans semble être plus une affaire d'homme contrairement à l'installation après 40 ans qui serait plutôt une affaire de femme. Pour la catégorie spécifique des bénéficiaires de la DJA, la décennie 2010 s'inscrit dans la continuité des programmations passées avec toutefois quelques inflexions qui ne devraient pas changer la physionomie de l'agriculture française. Les jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA sont majoritairement célibataires, s'installent dans un cadre familial et encore souvent sur des exploitations sociétaires d'élevage. Cependant, de nouveaux profils émergent, hors cadre familial, sur des productions moins classiques. Cette recherche pointe la carence de données nécessaires pour documenter la dynamique de renouvellement des générations.

1. Introduction

La politique d'aide à l'installation a presque 50 ans. Depuis l'instauration de la Dotation jeune agriculteur (DJA) en 1973, plus de 300 000 exploitants ont bénéficié des aides publiques à l'installation. Les dispositifs d'aide ont évolué au fil du temps avec la création des prêts à taux modifiés et de multiples exonérations (impôts, taxe foncière, cotisations sociales...) (Bernardi et Boinon, 2009). D'un accompagnement à la restructuration du secteur, cette politique doit faire face désormais à la problématique du renouvellement des exploitants. Selon les données de l'ODR ou de la MSA, environ 70% à 75% des agriculteurs sortants (départ en retraite ou sortie anticipée) sont remplacés par de nouveaux entrants. Parmi les 115 000 sortants entre 2007 et 2014, 79 000 étaient âgés de moins de

40 ans, et seulement 37 310 ont bénéficié des aides à l'installation, soit un tiers des entrants, et seulement 22.7% des sortants (Cabinet Epices, 2017). Sur cette période de 8 ans, la ferme France aura donc perdu près de 50 000 exploitants agricoles. Non seulement le renouvellement des générations n'a pas été assuré mais le déclin est continu. En 2020, on comptait 500 000 chefs d'exploitation pour 389 000 exploitations agricoles soit 100 000 exploitations de moins depuis 2010 (Agreste, 2021). Agés en moyenne de 51,4 ans, les agriculteurs (chefs d'exploitation et coexploitants) sont 58% à avoir 50 ans ou plus. Ce taux a augmenté de 6 points en 11 ans. De plus, la part des agriculteurs âgés de plus de 60 ans est passée en dix ans de 20% à 25%. Et comme la proportion des exploitants de moins de 40 ans n'est plus que de 20% en 2020, on ne peut que constater le vieillissement de la population agricole française (Agreste, 2022). Cette dynamique inquiète la profession agricole et les pouvoirs publics. Selon Julien Denormandie, Ministre en charge de l'agriculture en décembre 2021 lors de la sortie des résultats provisoire du recensement de 2020 : « *L'enjeu du renouvellement des générations est tel qu'il faut doubler d'efforts pour augmenter le nombre d'installations. Nous sommes à 14 000 par an, nous devrions passer à 20 000* »¹.

Une augmentation du nombre d'installation de 6 000 par an est-elle envisageable ? Cet objectif paraît ambitieux quand on sait qu'environ 5 000 jeunes agriculteurs (de moins de 40 ans) ont bénéficié des aides à l'installation en recevant en moyenne une dotation Jeune agriculteur d'environ 32 000€ pour les aider à entrer dans le métier comme en 2020. La question de savoir s'il est possible d'augmenter le nombre total d'installés de 43%. Elle appelle une autre question : qui sont les agriculteurs qui s'installent ? Quel est leur profil ? Traiter cette question peut permettre de mieux discuter la réalité de cet enjeu démographique. En effet, les futurs entrants dans le secteur agricole ont sans doute des traits communs avec ceux qui se sont installés au cours des dix dernières années. Les évolutions sémantiques que l'on peut identifier dans les chambres d'agriculture, les CERFRANCE ou les DDT signalent des changements de profils des candidats à l'installation. Après l'arrivée, il y a trente ans, du terme « Hors cadre familial », voici arriver plus récemment les candidats « Non issu du milieu agricole (NIMA) », comme quoi on peut être hors cadre familial mais issu du milieu agricole. On mesure toute la distance qui existe entre les professionnels du milieu agricole et ces candidats, souvent néoruraux (Sinai, 2013) qui ne disposent ni de la culture, ni des valeurs de la profession agricole. Un autre terme a émergé également au cours de la décennie 2010 : le porteur de projet. Il remplace le repreneur, le cessionnaire. On mesure aussi le fossé qui pourrait se créer entre le repreneur et le cédant quand ce dernier se trouve face à un porteur de projet. Autrement dit, un candidat qui porte son propre projet et pas celui du cédant, qui ne trouve plus face à lui le potentiel successeur chargé de perpétuer l'œuvre d'une vie de labeur. On peut alors faire l'hypothèse de l'existence d'un décalage entre l'offre d'exploitations à reprendre et la demande des candidats à l'installation. La crise du renouvellement des générations ne signale-t-elle pas la défaillance du marché de l'exploitation agricole ?

Pour discuter cette problématique, nous proposons d'apporter quelques éclairages sur l'évolution des profils des agriculteurs qui se sont installés dans les départements français entre 2007 à 2022 soit deux programmations de la politique agricole commune (PAC) (RDR 2 et RDR3). Nous présenterons tout d'abord, notre cadre méthodologique qui s'appuie sur l'analyse de différentes sources : La MSA pour l'installation en général pour 2012-2020, les données sur l'installation aidée de l'ODR-INRAE pour 2007-2022 et différents documents traitant de la politique d'installation. Ensuite, nous présenterons différents résultats sur les profils des installés, sur les facteurs cités comme freinant l'installation, puis sur les objectifs des politiques d'installation successives qui cherchent à renforcer l'installation. Nous

¹ <https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement>, 10 décembre 2021

focaliserons alors l'analyse sur les profils des installés aidés à l'échelle nationale. Nous concluons en apportant quelques éléments de discussion.

2. Cadre méthodologique

Une des difficultés principales à laquelle le chercheur est confronté est de disposer de sources fiables pour analyser la situation de l'installation en agriculture. Nous avons cherché à combiner une diversité de source pour avoir une idée plus complète de la situation. L'objectif du travail est avant tout des présenter des données de cadrage pour en tirer quelques traits saillants.

Tout d'abord pour avoir une idée de l'évolution nationale de l'installation, aidée, non aidée ou pour les plus ou moins de 40 ans, nous avons, pour la période 2012-2020, examiné les données agrégées diffusée par la Mutualité sociale agricole (MSA) qui recense les affiliations à son régime de protection sociale. Les informations restent limitées et concernent les catégories d'âge et de genre, mais aussi le taux de maintien des affiliés 6 ans après l'installation, le taux d'activité et par ailleurs le statut juridique des exploitations des affiliés.

Ensuite, nous avons utilisé les données agrégées de l'Observatoire du Développement Rural (ODR-INRAE) piloté par l'INRAE. Cette source est intéressante, mais ne concerne que les installés en agriculture bénéficiaires de la DJA et/ou des prêts à taux bonifiés jusqu'en 2017. Ces données sont départementales, disponibles de 2007 à 2021 et renseignent le nombre d'installations, les caractéristiques démographiques des JA (sexe, âge, éducation) et les caractéristiques des nouvelles exploitations agricoles (statut juridique, montant de l'aide, type de production). Nous utilisons ces données pour décrire la dynamique de l'installation aidée en France à l'aide de statistiques descriptives.

Une troisième source concerne des enquêtes réalisées auprès d'une dizaine d'experts de l'installation (conseillers agricole, expert foncier, agent des services de l'Etat, conseiller juridique et fiscale, banquier) principalement localisés en région Auvergne-Rhône Alpes.

Nous avons également consulté différents articles et autres études dédiés à l'installation aidée et non aidée en agriculture comme les rapports désormais anciens du CNASEA ou de l'ASP. Les rapports d'orientation annuels du syndicat Jeunes agriculteurs ou les analyses de l'Agreste ont aussi été consultés.

Nous avons analysé différents documents traitant spécifiquement de la politique d'installation. Nous avons analysé les mesures 112A et 112B du premier axe du PDRH (RDR2) et le rapport d'évaluation ex-post du PDRH publié en 2017. Nous avons analysé le rapport de l'Assemblée nationale sur l'installation (2017) ainsi que le rapport du CGAAER sur la prospective publiée en 2016. Nous avons analysé la programmation en cours du RDR3 à travers différents documents dont le Décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020. Nous avons pu également prendre connaissance plus précisément avec les documents produits par le réseau rural sur le FEADER et examiné la mesure 6 du RDR 3 : Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises. Nous avons aussi pris connaissance de la nouvelle programmation qui débutera en janvier 2023 en parcourant le contenu du Plan stratégique national (PSN) dans lequel on trouve les soutiens du premier pilier (Paiement JA – 30.01) et du deuxième pilier pour les aides à l'installation et au démarrage d'activités en milieu rural (75.01 à 75.05).

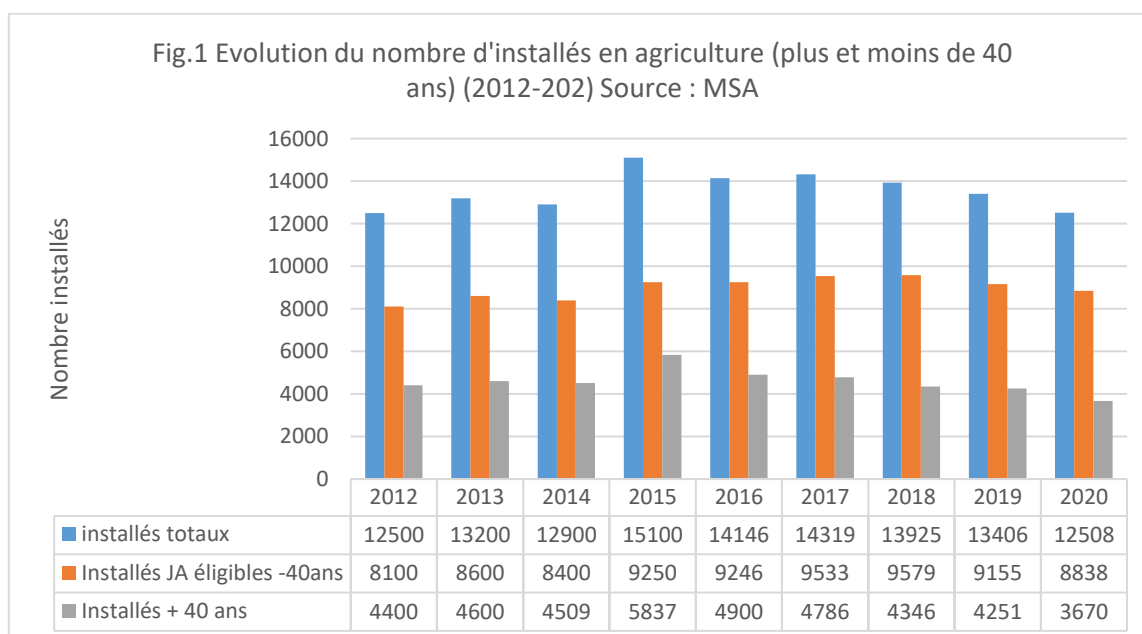
3. Résultats

3.1 Etat des lieux de l'installation en France entre 2012 et 2020

Le premier critère clé qui donne un aperçu de la situation du renouvellement des générations est le taux de remplacement. Ce taux mesure l'écart entre les sorties du régime agricole d'exploitants expérimentés et les entrées dans le régime de jeunes ou de moins jeunes agriculteurs. Ce taux reflète

la double dimension de concentration du secteur et de son attractivité pour les jeunes. Ce taux de remplacement varie sur l'ensemble de la période 2012 à 2020 et se situe autour de 75%. Pour 2020, la MSA a comptabilisé 19 359 entrées de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole dans le régime des non-salariés agricoles, et a dénombré 25 316 sorties, soit un taux de remplacement des départs de 76.5 %. Ce taux de remplacement des départs était de 74% en 2019, 77% en 2016 et 74% en 2015. Le renouvellement des générations n'est pas assuré.

Le nombre d'installations comptabilisée à partir des affiliations à la MSA au cours de la décennie 2010 montre une certaine stabilité avec en moyenne de 13 500 installations chaque année (Fig.1). L'année 2020 recensait le même nombre d'installation que pour l'année 2012. Les installations ont légèrement progressé entre 2012 et 2016 avant de diminuer tout aussi légèrement entre 2017 et 2020. On observe cependant certaines fluctuations qui s'expliquent par différents facteurs. Des facteurs conjoncturels comme pour l'année 2020, marquée par la crise sanitaire du Covid19, qui a pu avoir comme effet le report de projet d'installation en 2021 ou 2022. Des facteurs réglementaires comme pour l'année 2015 qui a vu augmenté les installations du fait des modifications des critères d'affiliation pour pouvoir prétendre au titre de chef d'exploitation en permettant d'inclure de toutes petites exploitations en surface ou en heure de travail. Comme l'indique la MSA en 2015, quelque 1 800 petites entreprises ont ainsi été intégrées. Il ne s'agit pas d'installations nouvelles mais d'un changement de statut de certains cotisants solidaires qui les conduit à être assimilés à de nouveaux installés en 2015². Enfin des facteurs liés à la politique agricole commune peuvent inciter les candidats à l'installation à reporter leur installation comme lors du changement programmation en 2014. D'après nos enquêtes auprès des DDT, des candidats ont pu reporter leur installation en 2015 par exemple, pensant cette année plus favorable que l'année 2014 en matière de niveau de DJA attendu.



Par ailleurs, environ 2/3 des installés ont moins de 40 ans, ce qui conduit à un âge moyen à l'installation de 36 ans. En fait, le nombre important des installés de plus de 40 ans s'explique, d'une part, par

² Selon la MSA dans son « Info Presse » du 3 novembre 2016 : « La loi d'avenir pour l'agriculture, publiée le 13 octobre 2014, a modifié les critères d'affiliation en tant que chefs d'exploitation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), remplaçant la surface minimum d'affiliation (SMI) par la surface minimum d'affiliation (SMA), et introduisant le temps de travail et les niveaux de revenus de l'exploitation comme critères complémentaires d'affiliation. Les caisses de MSA ont œuvré sur ces deux points en 2015, enquêtant auprès des cotisants solidaires pour quantifier leur temps de travail sur leur exploitation et auprès des exploitants pour leurs déclarations de revenus réalisées en 2015. Ces opérations ont conduit 1 824 cotisants solidaires à être affiliés en tant que chefs d'exploitation. Ce qui en fait la cause principale de la hausse du nombre d'installations en 2015 ».

l'installation de candidats en reconversion professionnelle qui entament alors une deuxième carrière, et d'autre part, par des transferts entre époux lors du départ en retraite d'un des conjoints. Le nouveau retraité poursuit souvent ses activités bénévolement pendant que le nouveau chef d'exploitation améliore son niveau de protection sociale et ses espérances de meilleures retraites à venir en ayant changé son statut d'affilié.

Force est de constater que depuis 2017 le nombre d'installation est tendanciellement à la baisse et assez éloigné du chiffre théorique de 20 000 installations annuelles censées permettre le renouvellement des générations. Le déficit d'installation à combler serait proche de 7 500. Les tendances sont les mêmes pour les plus et les moins de 40 ans. Et plus précisément, on observe une assez grande stabilité de la répartition des installés selon l'âge et l'attribution des aides à l'installation (DJA). Généralement, les jeunes agriculteurs bénéficiant du soutien de la politique Européenne (80% de la DJA est désormais financée par la PAC) représentent un gros tiers des installés, suivis de près par de jeunes installés qui ne souhaitent pas bénéficier de ce soutien public. La part des nouveaux entrants de plus de 40 ans a tendance à baisser sur longue période(Fig. 2). D'une part, les installations tardives ne résultant pas d'un transfert entre époux régresseraient comme si les reconversions professionnelles en agriculture avaient un peu moins d'intérêt. D'autre part, les installations tardives résultant d'un transfert entre époux déclinent pour n'atteindre que 590 installations en 2020 (4.7% des installés) contre 960 en 2012 (7.7% des installés) (Fig. 3). Ces transferts sont surtout le fait du remplacement de l'homme, chef d'exploitation, par sa femme (dans quasiment 9 cas sur 10), qui de conjoint-collaboratrice devient cheffe d'exploitation. Ce type de transfert semble diminuer du fait de l'augmentation de l'activité professionnelle hors exploitation de l'épouse, mais aussi du fait du désintérêt selon la MSA des femmes pour le statut de conjoint collaboratrice, qui préfèrent le statut de coexploitante permis dans les GAEC et les EARL.

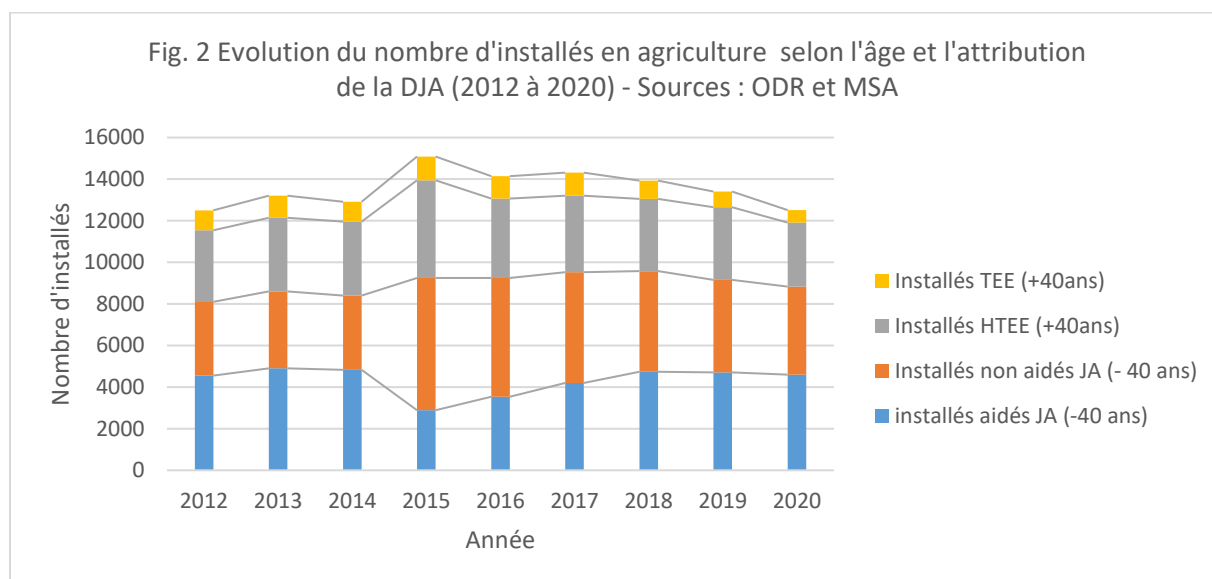
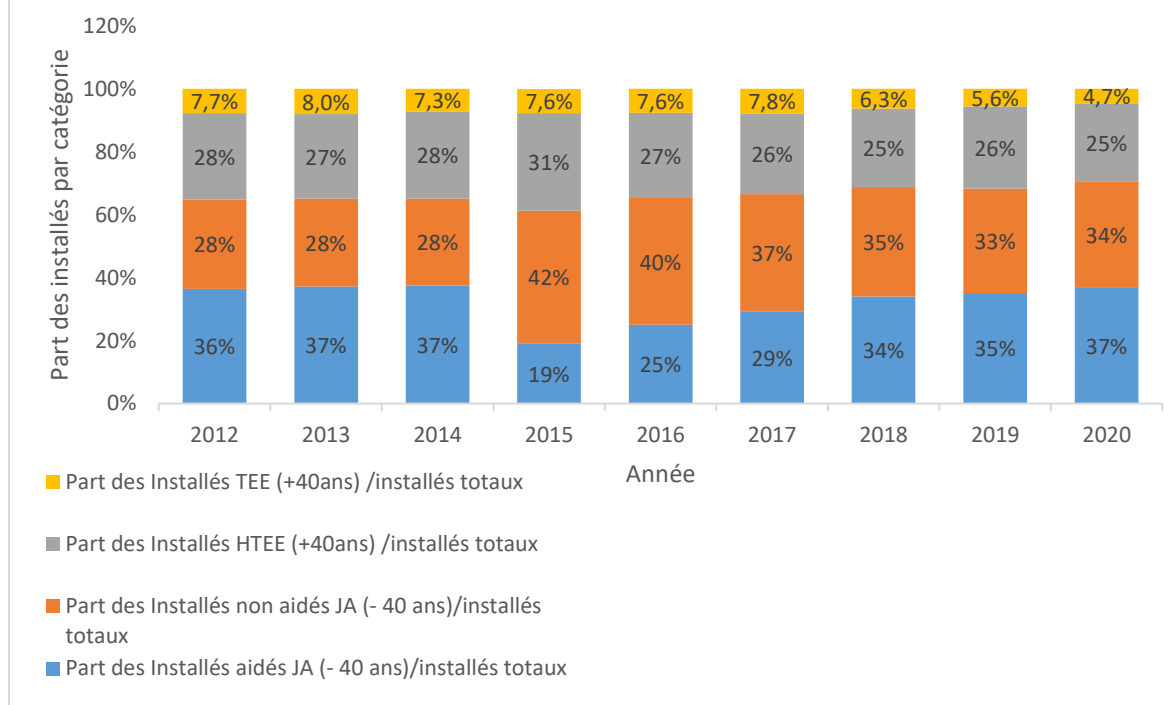


Fig. 3 Evolution de la proportion des installés en agriculture selon l'âge et l'attribution de la DJA (2012 à 2020) - Sources : ODR et MSA



Le taux de féminisation chez les installés est proche de 40% en moyenne sur la période 2012-2020. Ce taux élevé masque le fait que ce taux pour les moins de 40 ans peine à atteindre 30% alors qu'il est supérieur en moyenne à 55% chez les plus de 40 ans. Nous verrons même que le taux de féminisation est inférieur à 23% pour les installés aidés. Autrement dit, on pourrait dire que l'installation avant 40 ans est une affaire d'homme quand l'installation après 40 ans est une affaire de femme. Mais comme nous l'avons vu précédemment, le processus de transfert entre époux gonfle les chiffres de l'installation par le seul transfert de statut de conjoint collaboratrice à cheffe d'exploitation. Entre 2012 et 2020, sur les 29 893 femmes installées à plus de 40 ans, 7 665 avaient probablement plus de 55 ans car insérées dans le processus de remplacement de l'époux futur ex chef d'exploitation. Toutefois, le taux de féminisation augmente avec l'âge parce que les femmes sont plus souvent occupées par l'éducation des enfants quand elles sont plus jeunes et reportent dans le temps la réalisation de leur projet professionnel agricole.

Les autres faits majeurs concernent le choix de la pluriactivité et de la forme juridique de l'exploitation. Sur les neuf ans (2012-2020), les installations restent marquées par une stabilité du poids des chefs pluriactifs et le développement des formes sociétaires.

Un tiers des installés toutes catégories confondues ont choisi la pluriactivité. Pour les moins de 40 ans, les hommes se déclarent plus souvent pluriactifs (34%) que les femmes (30%). Et pour les plus de 40 ans hors transfert entre époux, le taux de pluriactivité dépasse les 40%. Autrement dit, devenir agriculteur ne signifie pas toujours exercer une activité agricole qui occuperait tout le temps professionnel. D'ailleurs ce taux de pluriactivité aurait tendance à augmenter, sans doute sous l'effet de l'arrivée d'une génération qui ne souhaite plus confondre projet professionnel agricole et projet familial. Cela semble être aussi le cas des installés tardifs qui ont goûté préalablement à leur installation au salariat et qui entendent conserver une diversité d'activités qui permet probablement de valoriser des expériences antérieures. On sait aussi, d'après les conseillers agricoles rencontrés, que le choix de la pluriactivité résulte du besoin d'avoir le statut d'exploitant agricole pour conserver le patrimoine familial tout en continuant d'exercer une autre activité professionnelle source de revenus. La pluriactivité semble enfin toucher un peu moins la catégorie de jeunes agriculteurs bénéficiant des

aides publiques comme nous le verrons par la suite avec le traitement des données de l'ODR. Ce phénomène est probablement dû aux contraintes d'attribution de la DJA et du choix fort de nombreux jeunes agriculteurs de s'installer en société.

C'est d'ailleurs l'autre fait important qui marque l'installation. En moyenne sur 9 ans, plus de 55% des jeunes agriculteurs se sont installés en société, et principalement en GAEC, alors que seulement 42% des installations tardives se sont réalisées sous forme sociétaire. S'agissant des transferts entre époux, fort logiquement l'installation se fait majoritairement (environ 80%) dans le cadre de l'exploitation individuelle.

Il semble ressortir par ailleurs une répartition géographique hétérogène de l'installation quand on analyse l'âge des installés et le choix de la forme juridique de l'exploitation (Fig. 4). Pour 2019 par exemple, le nombre d'installation individuelle est surreprésenté dans les départements du sud de la France dans les territoires viticoles en particulier. En revanche, les installés sont plus jeunes et choisissent plus souvent la forme sociétaire sous forme de GAEC dans les territoires d'élevage de l'ouest et dans les zones de montagne du massif central, de massif des alpes et du massif jurassien (Fig. 5).

Figure 4. Répartition du nombre des installations individuelles en France en 2020 selon l'âge des installés

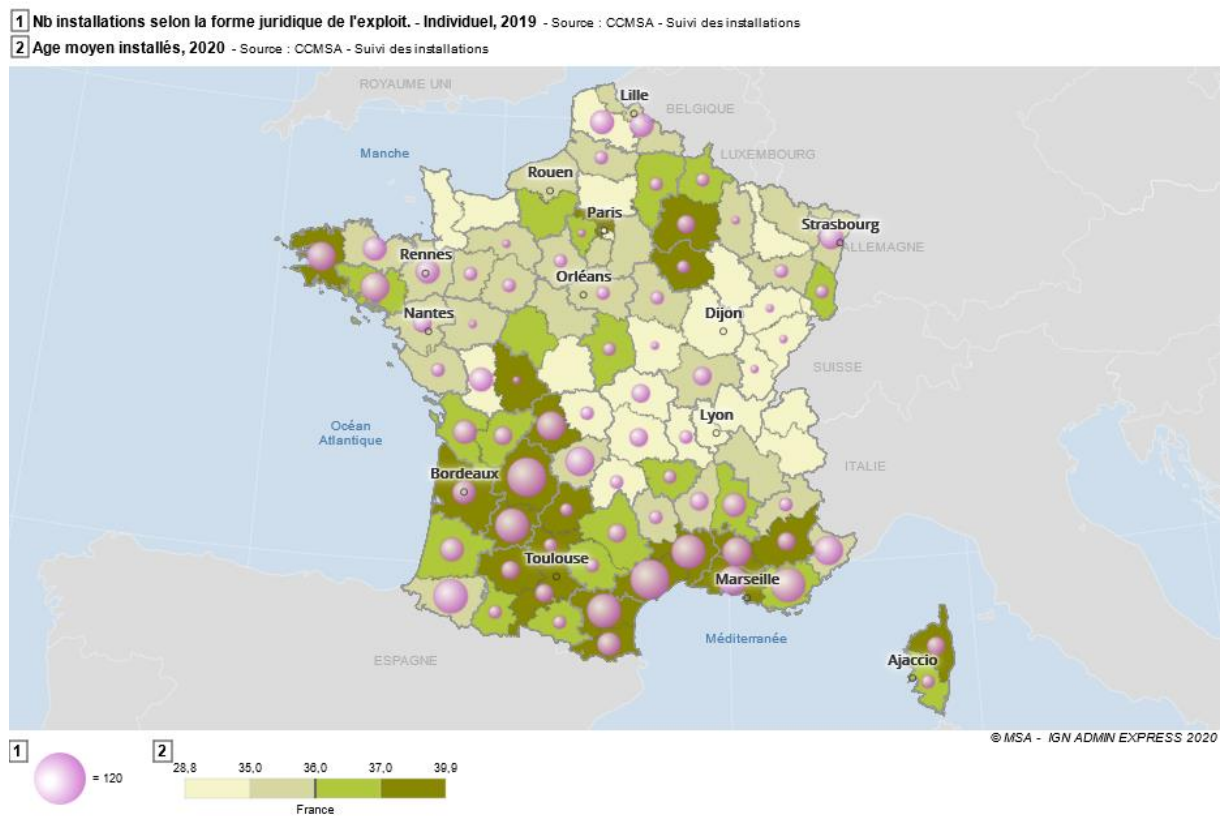
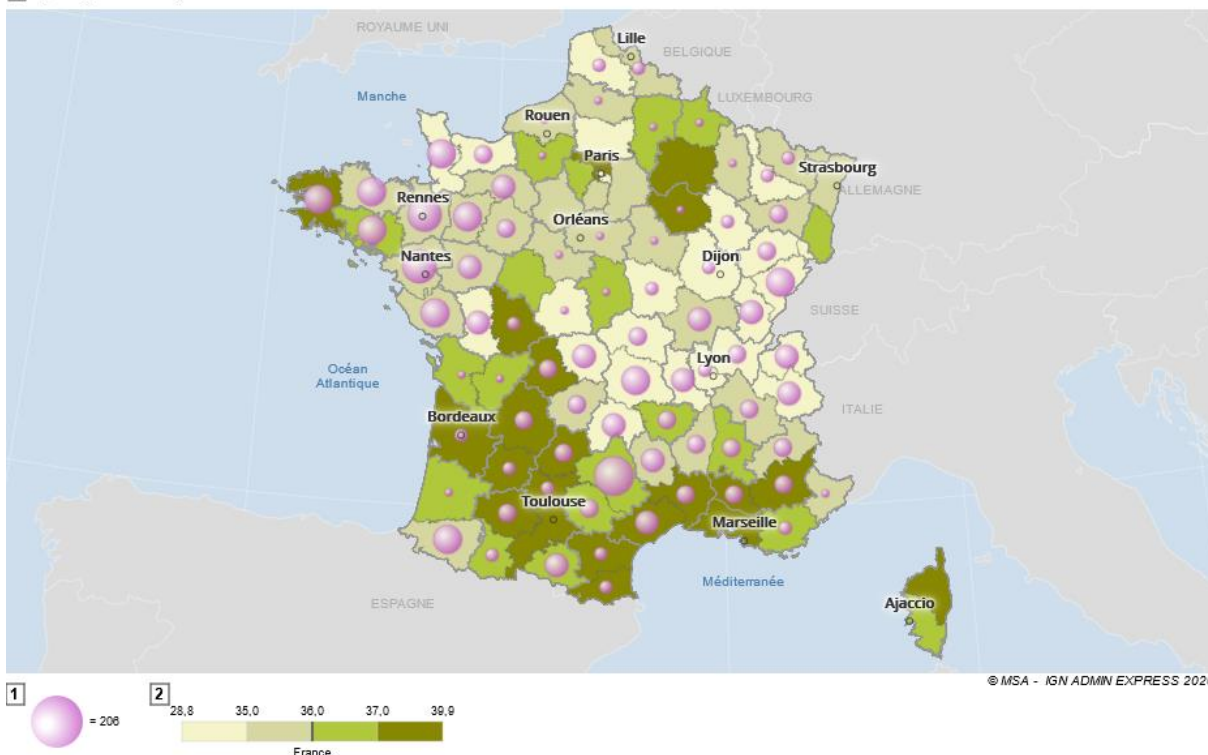


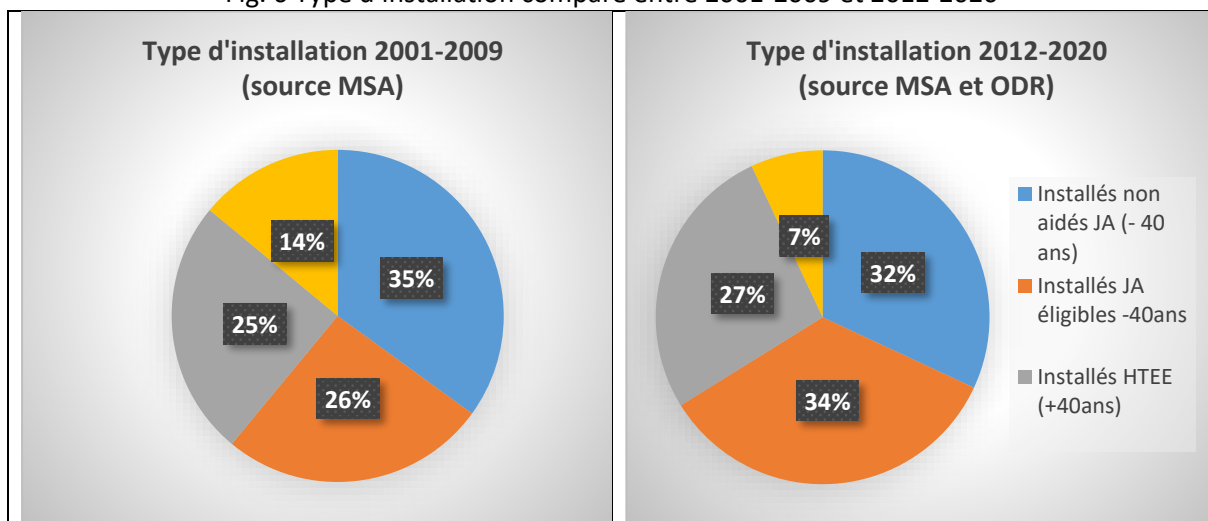
Figure 5. Répartition du nombre des installations en GAEC en France en 2020 selon l'âge des installés

1 Nb installations selon la forme juridique de l'exploit. - GAEC, 2019 - Source : CCMSA - Suivi des installations
 2 Age moyen installés, 2020 - Source : CCMSA - Suivi des installations



Ces neuf années (2012-2020) montre finalement une assez grande stabilité. On observe quelques évolutions lentes qui laissent supposer que des facteurs structurels assez puissants contrecarrent les ambitions politiques de la profession agricole et des pouvoirs publics qui visent le remplacement de tous les départs. La comparaison entre les types d'installation entre la décennie 2000 et la décennie 2010 confirme tout d'abord un recul des transferts entre époux (Fig. 6). Le deuxième fait marquant est la progression des installés de moins de 40 ans non aidés par la politique en direction des jeunes agriculteurs. Dans la décennie 2000, cette catégorie pesait pour un quart des installés alors que dans la décennie suivante, elle représente plus d'un tiers des installés. Enfin, la politique d'installation ne concerne finalement qu'un tiers des installés.

Fig. 6 Type d'installation comparé entre 2001-2009 et 2012-2020



Un agriculteur sur deux de moins de 40 ans qui s'installent a bénéficié des aides à l'installation. La politique d'installation est sans doute nécessaire mais pas suffisante pour renouveler les générations. Les aides jouent un rôle important comme l'indique l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires de la DJA dans le cadre de l'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013. 39% des bénéficiaires de la DJA ont déclaré qu'ils auraient fait dans tous les cas leur installation. Autrement dit, pour 61% des bénéficiaires les aides à l'installation n'ont pas été un effet d'aubaine et ont conditionné le projet professionnel du jeune agriculteur. Parmi ces derniers, 18% des bénéficiaires ont déclaré qu'ils ne se seraient pas installés sans la DJA.

On sait aussi que les installations des JA de moins de 40 ans installés sans DJA s'expliquent par le non-respect du niveau minimum de formation, la non viabilité du projet d'installation au regard des critères de la politique d'installation, la méconnaissance du dispositif, le rejet de l'exigence de mettre aux normes l'exploitation ou encore le refus du cadre administratif jugé trop contraignant (Cabinet Epices, 2017). Le cabinet ADE dans le cadre de l'évaluation d'impact de la PAC sur le renouvellement des générations pour la DG Agri de la Commission Européenne (ADE, 2019), a pointé d'autres freins à l'installation comme l'accès au foncier ou le coût des reprises, en particulier en élevage, qui rebutent les repreneurs pour la reprise de grandes exploitations déjà modernisées pour lesquelles le jeune agriculteur ne se sentirait pas porteur d'un projet nouveau. Un dernier frein concerne les incertitudes sur l'horizon économique dans un contexte de baisse tendancielle des prix et de volatilité des marchés et qui questionnent les installés sur la viabilité des projets. Nos derniers entretiens d'experts mettent également en avant le dénigrement des pratiques agricoles par la société (Agribashing) et le nouveau contexte de dérèglement climatique auxquels l'agriculture est confrontée.

Nous savons par ailleurs que le renouvellement des générations n'est pas que le résultat de la politique d'installation. D'autres facteurs jouent très fortement comme la démographie, l'état du marché du travail (fort ou faible chômage), les politiques sociales (âge de départ à la retraite, mesure de préretraite), mais aussi la politique de la famille (statut de la femme et des aides familiaux notamment), la politique fiscale et patrimoniale (droits de succession), ainsi que la politique sur le droit des sociétés (création des GAEC, EARL, SCEA, GFA, SCI...). Les experts rencontrés pointent également les règles de la PAC qui en supprimant la limite d'âge pour l'ICHN, et en surenchérissant les droits à paiement de base et l'ICHN n'encouragent pas les agriculteurs âgés à prendre leur retraite. La volonté de conserver le patrimoine foncier dans les familles comme valeur « sentimentale » ou comme réserve de valeur conduit de plus en plus d'exploitants âgés à ne pas faire pas valoir leur droit à la retraite et aussi à fermer le marché foncier. D'autre part, la position sur le devenir de leur exploitation n'est pas claire pour 1/3 des agriculteurs âgés de 60 ans et plus et qui exploitent environ 1,7 millions d'hectares (Agreste, 2022). En plus, un autre tiers de cette catégorie de plus de 60 ans n'envisage pas de départ dans les trois ans. Au final, seul un quart de cette catégorie envisage une reprise de l'exploitation. Ces différents facteurs ont joué et jouent encore pour certains un rôle dans la restructuration mais sont souvent peu convoqués pour expliquer la dynamique sociale du secteur agricole (Cavailhès et Esquiague, 1987 ; Allaire et Maigné, 2013).

Peut-on espérer d'une politique centrée sur une seule catégorie d'agriculteurs qu'elle règle la crise du renouvellement des générations ? D'ailleurs, voyons ce que recouvre la politique d'installation sur longue période.

3.2. Analyse budgétaire des programmes de soutien à l'installation

La politique d'aide à l'installation définie au sein de la programmation française de développement rural pour la période 2007-2013 est articulée autour du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) qui couvre la France Métropolitaine hors Corse. Le PDRH avait été approuvé le 19 juillet 2007 par la Commission Européenne. Au total, il avait été doté de près de 12,7 milliards €. Au sein de l'axe 1, un des objectifs stratégiques retenus visait à promouvoir des unités de production

agricole modernisées et transmissibles avec pour objectif opérationnel d'assurer la relève des générations.

L'objectif initial visait l'installation de 42 000 agriculteurs de moins de 40 ans, tout en maintenant le taux de féminisation de la profession et en s'ouvrant à l'installation hors cadre familial. Le budget global dédié à cette politique était important. Il s'élevait à près de 1,2 milliards d'euros, dont 591 millions de FEADER (comme l'indique l'évaluation ex ante réalisée en 2006) et 596 millions de financement national et autres engagements (Top up) (CNASEA, 2006 ; MAAF, 2014). Deux dispositifs principaux ont été utilisés pour mettre en œuvre cette politique : (1) La Dotation à l'installation (DJA), dite mesure 112 A du premier axe du PDRH, dotée de 278,5 millions d'euros de fonds FEADER et de 278,5 millions d'euros de fonds nationaux ; (2) Les prêts bonifiés MTS-JA, dite mesure 112 B du premier axe du PDRH, dotée de 310 millions d'euros de fonds FEADER et de 317 millions € de fonds nationaux. Ces fonds dédiés à l'installation visaient à créer un effet de levier sur les investissements avec un objectif affiché de voir les jeunes agriculteurs investir à hauteur de 10 milliards € sur la période. Le PDRH est enfin marqué par la non activation par l'Etat français dans cette programmation (2007-2013) de la mesure 113 « Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles ».

L'évaluation ex post de l'efficacité de la politique montre que l'atteinte des objectifs visés reste mitigée. Sur le plan financier le budget initial n'aurait pas été consommé. En effet, sur les 1,18 milliards € prévus, 1,07 milliards € ont été dépensés. Le taux de réalisation aurait été de 90% (115 millions€ non dépensés *in fine*) (Cabinet Epices, 2017).

Pour la mesure 112 A, les fonds prévus ont été consommés à hauteur de 102%, alors même que le nombre de bénéficiaires (35 689) est très inférieur à la prévision (42 000), soit un taux de réalisation de 85%. Si sur un plan budgétaire, on peut dire que la politique a été efficace, il n'en est pas de même de l'objectif clé du renouvellement des générations par l'installation qui lui n'a pas été atteint. Cette cible à 42 000 installations (6000/an) résultait des données observées de la dynamique d'installation de la programmation précédente (2000-2006). Elle avait été favorisée par la mise en œuvre du dispositif de pré-retraite (non-reconduit après 2007).

Par contre pour la mesure 112 B, le taux de réalisation du budget n'est que de 79%. La raison principale qui explique cette sous réalisation trouve son origine dans la baisse des taux d'intérêt au cours de la programmation. Le coût de la bonification a été plus faible puisqu'il s'agit pour le décideur public de financer l'écart entre les taux réels du marché des prêts indivis et les taux bonifiés des prêts MTS JA (à 1 % en zones défavorisées sur 9 ans et 2.5 % en zone de plaine sur 7 ans). La bonification d'intérêts, exprimée en équivalent-subvention pour l'agriculteur, était calculée en fonction du taux du marché sans pouvoir excéder 22 000 € en zones défavorisées et 11 800 € en zones de plaine. Les agriculteurs ont donc bénéficié d'un coût réel du crédit plus faible sans consommé la totalité de la subvention-équivalente et ont pu être incités à investir plus. Il ressort que le volume total des investissements éligibles est de 10,95 Milliards €, pour un objectif de 10 milliards € soit une réalisation à hauteur de 109% de la cible du programme.

A partir de 2014, l'union européenne a mis en œuvre un nouveau règlement de développement rural faisant suite aux règlements précédents RDR1 2000-2006 et RDR2 2007-2013. Pour la période 2014-2020 le taux de cofinancement pour la mesure comme l'installation a été modifié pour passer du taux de 50% à 80% pour le financement européen et donc seulement 20 % pour l'Etat français. C'est dans la mesure 6 que l'on peut trouver le détail des aides à l'installation (sous mesure 6.1) et au développement des exploitations agricoles et des entreprises. L'objectif visé par la Commission européenne était de maintenir et d'adapter la politique de l'installation pour qu'elle accompagne au mieux le renouvellement des générations. La politique d'installation et de transmission en agriculture pour la période 2014-2020 s'est structurée autour de quatre grands objectifs :

- favoriser la création, l'adaptation et la transmission des exploitations agricoles dans un cadre familial et hors cadre familial ;

- promouvoir la diversité des systèmes de production sur les territoires, en particulier ceux générateurs d'emplois et de valeur ajoutée et ceux permettant de combiner performance économique et environnementale, notamment ceux relevant de l'agro-écologie ;
- maintenir sur l'ensemble du territoire un nombre d'exploitants agricoles en adéquation avec les enjeux qu'ils recouvrent en matière d'accessibilité, d'entretien des paysages, de la biodiversité ou de gestion forestière ;
- encourager des formes d'installation progressive permettant d'accéder aux responsabilités de chef d'exploitation tout en développant au fur et à mesure un projet d'exploitation.

La programmation 2014-2020 qui en réalité aura été mise en œuvre entre 2015 et 2022 a connu quelques évolutions par rapport à la programmation précédente.

La première des évolutions importantes a été le changement des modalités de gestion du FEADER à partir du 1^{er} janvier 2014. A cette date, la gestion du FEADER a été transférée aux Régions qui sont devenues « autorités de gestion » pour la mise en œuvre du programme de développement rural. Ainsi, la sous-mesure 6.1 relative à l'attribution des aides à l'installation a été décliné obligatoirement dans chacune des régions de l'hexagone.

La deuxième évolution importante a concerné la dotation jeunes agriculteurs (DJA), censée aider au démarrage à l'installation. Elle a été majorée en fonction de critères de modulation, comme l'adoption de pratiques plus agro-écologique, la mise en œuvre de projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi, les situations d'installation hors cadre familial ou encore l'existence de projets à coût de reprise/modernisation important.

La troisième évolution importante, partant du constat de l'inutilité de la bonification des taux d'intérêt, a été de renchérir la dotation Jeune agriculteur en abandonnant la bonification des prêts à l'installation en 2017 car elle ne générait plus un équivalent de subvention « indirecte » pour les jeunes agriculteurs. La suppression des prêts bonifiés a été approuvée formellement par la Commission Européenne le 17/11/2016, puis traduite dans une modification de tous les PDR régionaux pendant l'année 2017. Comme les prêts bonifiés permettant de financer les investissements dans les exploitations agricoles ont été supprimés au profit d'un renforcement de la dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), celle-ci a été revalorisé d'environ 56% entre 2016 et 2018, pour atteindre en 2021, un montant moyen de quasiment de 33 000€. En 2021, le budget global finançant la DJA s'est élevé à 167 M€ (crédits d'Etat + FEADER).

Force est de constater que malgré les ambitions des professionnels et des pouvoirs publics les objectifs de renouvellement des générations n'ont pas été clairement établis lors de la programmation 2014-2020. Il est en effet difficile de trouver un document officiel dans lequel serait clairement exposé le nombre d'installations aidées visé. Pour cette programmation, s'agissait-il de 6 000 installations annuelles comme dans la programmation précédente et pour quel budget ? La régionalisation de la politique en « dispersant » les objectifs dans les régions concernées, qui par ailleurs ont fusionné durant la programmation, ne facilite pas la comparaison entre les objectifs visés et les objectifs atteints.

Au mieux cette politique a été en mesure de financer 5 000 installations par an, sans permettre d'enrayer le non renouvellement des générations et le vieillissement des actifs agricoles. Pour la période 2007-2013, le PDRH avait défini un objectif de renouvellement des générations à partir de la mesure du rapport entre les moins de 35 ans et les plus de 55 ans. L'objectif était de maintenir ce rapport à son niveau initial de 27%. En 2013, d'après les données de l'enquête structure, l'objectif avait été atteint avec 27,9%. Toutefois, l'évolution de la structure d'âge des chefs d'exploitations en lien avec l'objectif du maintien de la structure d'âge s'est dégradée. En 2007, les chefs d'exploitation de plus de 55 ans représentaient 32% de l'effectif total et 24% pour les moins de 40 ans. En 2013, les chefs d'exploitation de plus de 55 ans représentaient 38% de l'effectif total et seulement 20% pour les moins de 40 ans. La politique de 2007 à 2013 comme celle de 2014 à 2020 n'a pas réussi à stopper le vieillissement des actifs. Le dernier recensement agricole (2020) vient de pointer que la moitié des

exploitations sont désormais dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus et un quart le sont par au moins un exploitant qui a plus de 60 ans, même si la part des moins de 40 ans se maintient autour de 20%. Entre 2010 et 2020 l'âge moyen des exploitants a augmenté 1,2 ans et atteint désormais 51,4 ans (Agreste, 2022).

La réflexion sur la programmation 2023-2027 de la nouvelle PAC a permis d'établir un diagnostic qui a pointé le besoin d'une politique de renouvellement des générations plus qu'une simple politique d'installation. Le PSN a constaté : « *un manque d'attractivité du métier et de freins persistants à la transmission (aides PAC non plafonnées à partir d'un certain âge, petites retraites agricoles...), la stagnation de l'installation féminine, le fait que tous les projets d'installations ne réussissent pas à être aidés en raison de divers facteurs bloquants (taille du projet, âge de l'exploitant, progressivité...), et des difficultés d'accès à la terre (parfois accentuées par une rétention du foncier et des aides par des exploitations âgées), et de financement des capitaux nécessaires au démarrage* » (PSN, 2022). En conséquence, quatre besoins couverts par les interventions du plan stratégique national (PSN) ont été proposées et validées en juillet 2022.

- Le premier besoin (G1) consiste à accompagner la première installation de tous les agriculteurs et à assurer au mieux le renouvellement des générations. L'accompagnement devrait aussi bien concerner les nouveaux installés de plus de 40 ans, que ceux qui ne remplissent pas les critères de la DJA (formation). L'objectif est d'aider au financement de plus de 5 000 nouvelles installations par an en moyenne. L'enveloppe prévue est de 100 M€ de FEADER par an sur la programmation du PSN. Il est dit dans le PSN que les autorités régionales pourront également soutenir les installations grâce à des instruments financiers nouveaux (garanties, bonifications de taux d'intérêt, prêts d'honneur en fonds propre, fonds d'amorçage pour le foncier, etc.). Il est aussi prévu un renforcement des aides pour tous les jeunes agriculteurs avec l'attribution d'une prime JA (PJA) forfaitaires (premier pilier de la PAC) et pour une durée de soutien maximale de 5 ans. Ce financement mobilisé à hauteur de près de 1,6% de l'enveloppe des paiements directs (contre 1% pour 2014-2020) soit 116 M€, représentera plus de 50% de l'objectif de soutien au renouvellement des générations, fixé pour la France à un minimum de 218 millions d'euros par an en moyenne.
- Le deuxième besoin (G2) a pour objet de faciliter les reconversions et les transmissions entre générations. Il s'agira de soutenir les actions de coopération à caractère intergénérationnel entre un agriculteur arrivant en fin de carrière et un ou plusieurs porteurs de projets d'installation.
- Le troisième besoin (G3) porte sur la nécessité de créer un environnement favorable à l'installation en agriculture. L'objectif est de favoriser l'agriculture de groupe pour diminuer la charge individuelle d'investissement et renforcer l'efficacité du fonctionnement du marché foncier.
- Le quatrième besoin (G4) poursuit l'objectif d'améliorer l'intégration et l'adéquation des projets d'installation aux projets de territoires.

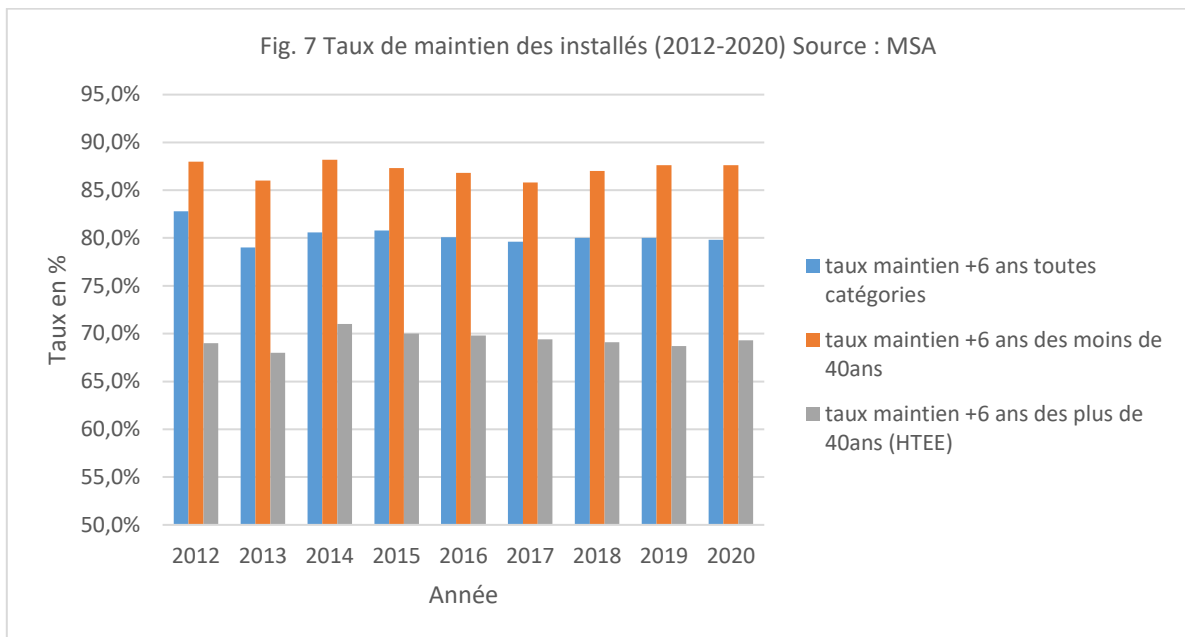
Aussi, pour suivre la mise en œuvre et l'efficacité de ces mesures, il est prévu que le PSN suive durant toute la programmation le nombre cumulé d'agriculteurs bénéficiant d'une aide à l'installation dans le cadre de la PAC (soutien du premier pilier (Paiement JA – 30.01) et du deuxième pilier (Installation de JA – 75.01 et 75.03)). L'objectif visé, à la fin de la programmation, est d'atteindre 27 235 jeunes installés grâce à la PAC soit environ 5 450 installations par an.

La politique d'installation s'inscrit donc dans la continuité des politiques passées.

3.3. Une politique qui aurait amélioré les taux de maintien ?

Enfin, cette politique de l'installation depuis deux décennies semble avoir renforcé le taux de survie des exploitations bénéficiaires de l'aide à l'installation qui mesure la part d'exploitants toujours en activité 3, 5 ou 6 ans après leur installation. Ce taux était de 91.4 % pour les bénéficiaires de la DJA contre 87.9% pour les non aidés installés en 2009 et 2010 et présentes 5 ans plus tard selon l'évaluation du PDRH (Cabinet Epices, 2017).

Sur la période de 2012 à 2020, le taux de maintien (ou de survie) pour toutes les catégories installées entre 2007 et 2015 était autour de 80%³. Il apparaît que le taux de maintien des plus de 40 ans hors transfert entre époux avoisinait les 70% alors que pour les moins de 40 ans, il était plutôt proche de 88% selon la MSA (Fig. 7)



Il est difficile sur la base de ces chiffres de conclure à l'effet positif de la DJA sur le taux de maintien. Il est en effet possible que ce sont les plus formés et les mieux dotés en capacité financière qui choisissent de s'installer avec les aides. Pour vérifier l'effet propre de la DJA sur le taux de survie, il faudrait mener une analyse d'impact sérieuse.

Les données de la MSA sur la mesure des taux de maintien montrent de fortes disparités entre catégories d'installés et types d'activités agricoles (Fig 8.). Quelles que soient les productions le taux de maintien des installés les plus jeunes est toujours meilleur, sans doute car ils sont mieux formés, mieux accompagnés et mieux soutenus, notamment financièrement (DJA et/ou accès au crédit, et exonération de cotisations sociales, etc.). Les disparités s'expriment aussi selon les productions. Les systèmes d'élevage et en grandes cultures largement aidés par la PAC sont les plus résistants, alors que les élevages porcins, de volaille, comme le maraichage ont les taux de maintien les plus faibles.

³ Selon l'INSEE, le taux de survie à 3 ans des entreprises artisanales créées en 2010 (hors micro-entrepreneurs) après le démarrage de l'activité, était de 71 %.

Fig 8. Taux de maintien dans l'activité les plus élevés après 6 ans d'exercice selon la population d'installés et le type d'activité (Sources : InfoStat 2022, MSA)

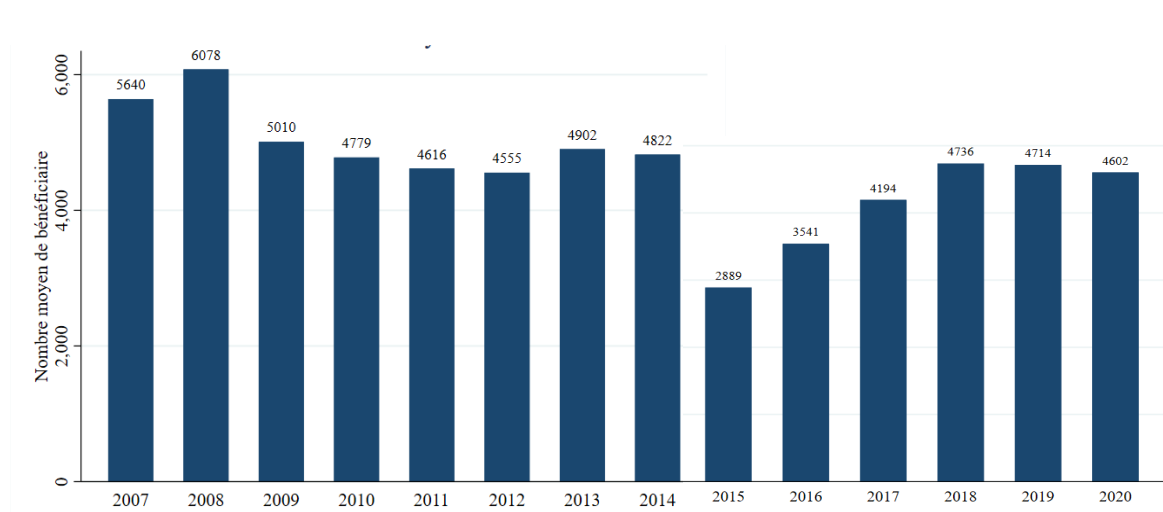
	Installés de 40 ans et moins	Installés de plus de 40 ans hors transfert entre époux	Installés de plus de 40 ans avec transfert entre époux	ENSEMBLE DES INSTALLES
Elevage bovins-mixte	93,2%	71,1%	59,3%	83,8%
Elevage bovins-lait	92,3%	77,0%	38,8%	86,1%
Elevage bovins-viande	92,2%	75,6%	56,6%	84,6%
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	92,1%	71,1%	53,0%	84,2%
Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	91,6%	68,5%	51,3%	80,9%
Arboriculture fruitière	89,4%	69,8%	35,7%	76,4%
Viticulture	88,9%	73,4%	52,2%	80,3%
Marais salants	86,7%	60,0%	0,0%	80,0%
Elevage ovins, caprins	86,5%	73,8%	50,9%	81,1%
Elevage porcin	85,6%	61,2%	28,6%	76,8%
Elevage de volailles, lapins	83,7%	59,6%	28,0%	73,6%
Autres cultures spécialisées	81,8%	65,2%	60,0%	76,0%
Maraîchage, floriculture	79,4%	64,8%	20,0%	73,4%
Ensemble des installés	87,6%	69,3%	48,6%	79,8%

3.4. Le profil des bénéficiaires approché à partir de l'ODR-INRAE

A partir des données de l'ODR-INRAE, nous avons pu reconstituer un profil « type » des bénéficiaires des aides à l'installation sur deux programmations correspondant au RDR2 (2007-2014) et au RDR3 (2015-2022).

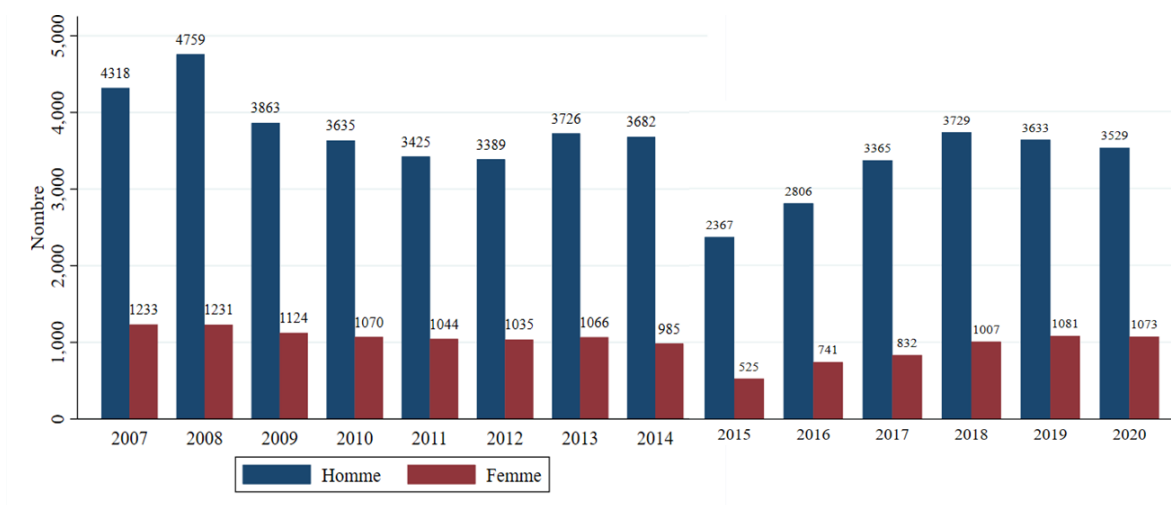
Sur les deux programmations, le nombre d'installations aidées a eu tendance à décliner. Il varie en moyenne autour de 4 500 à 4 900 installations par an. 2015 est une année atypique du fait de la nouvelle programmation (Fig 9.).

Fig. 9 Evolution des bénéficiaires de la DJA entre 2007 et 2020 (Source ODR-INRAE)



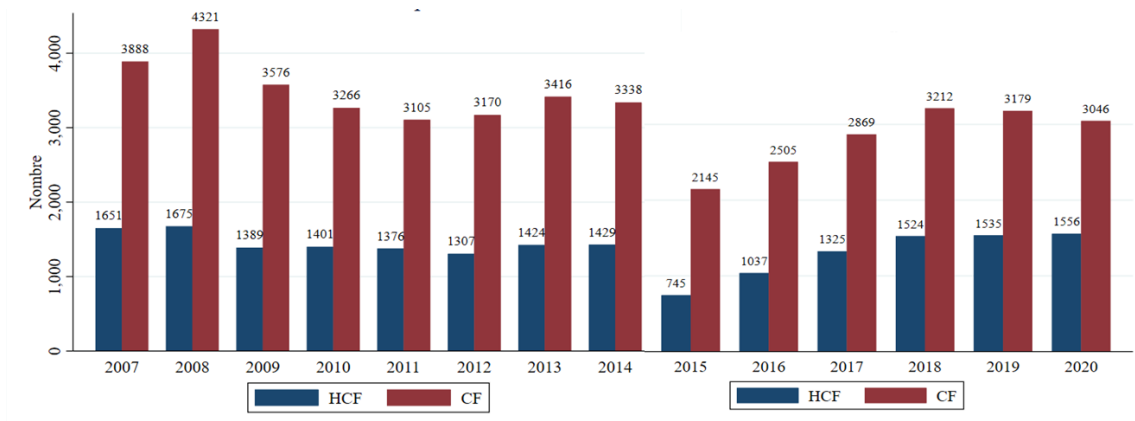
La part des femmes est stable autour de 22% à 23% des bénéficiaires (Fig. 10).

Fig. 10 Evolution des bénéficiaires de la DJA entre 2007 et 2020 selon le genre (Source ODR-INRAE)



En revanche la part des bénéficiaires hors cadre familial a eu tendance à augmenter (Fig. 11). De moins de 30% en début de RDR2, ils sont proches de 35% en fin de programmation. Ils sont sans doute moins nombreux en proportion quand ils s'installent sans les aides publiques à l'installation.

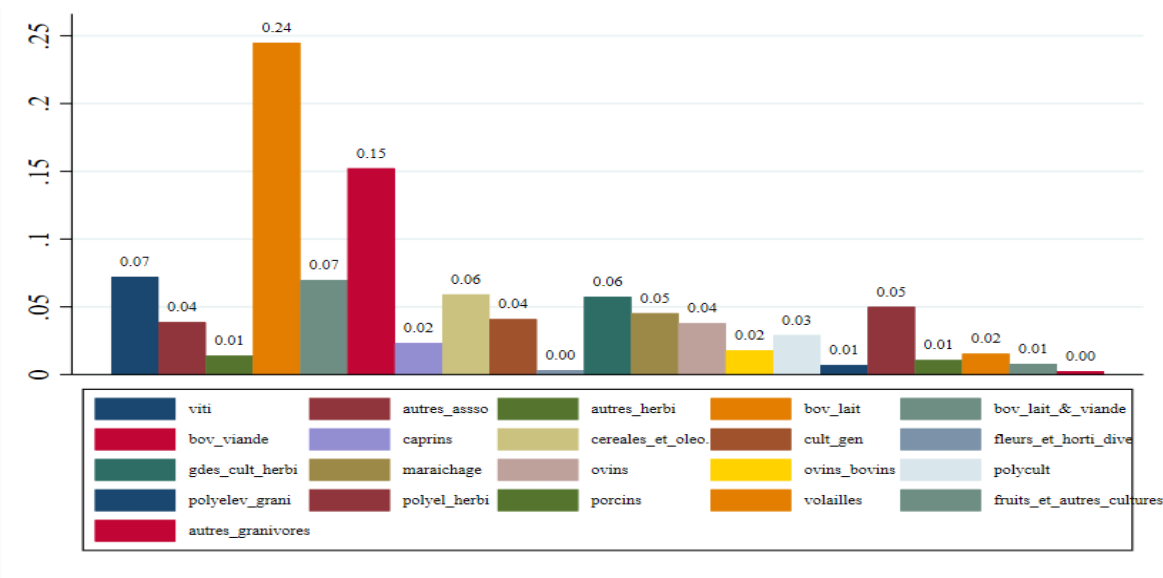
Fig. 11 Evolution des bénéficiaires de la DJA entre 2007 et 2020 selon le contexte (Source ODR-INRAE)



Pour la programmation 2007-2014, l'installation s'est réalisée dans le cadre familial avec 71% des bénéficiaires (Fig. 13). Cette part est restée identique tout le long de la programmation. Les hommes représentaient 78% des bénéficiaires. 2/3 des installations se sont réalisées en société, essentiellement en GAEC et EARL (20 827 sur 35 689). 2/3 des installés avaient le niveau IV (équivalent au niveau Bac) et 1/3 ont au moins un niveau III (BTS, DUT, Licence...). Ils étaient à 97% installés à titre principal. Leur âge moyen était stable à environ 28 ans. 50 % se sont installés en zone de plaine et ont capté 39% des aides à l'installation. Les autres 50% se sont installés en zone défavorisée et ont capté 61% des aides. Les régions Midi-Pyrénées, Auvergne et Rhône-Alpes sont arrivées en tête en matière de volume d'aide (équivalent-subvention). Les deux orientations les plus importantes en termes financiers et de nombre de dossiers pour les prêts bonifiés (PB) restent les mêmes que pour la DJA : (i) les animaux de pâturage (hors cheptel laitier) avec 36% du total des PB pour la période et 31% des dossiers ; (ii) les bovins lait avec 25% des moyens financiers et 24% du nombre des dossiers. On notera la grande diversité des productions avec cependant une part importante à 46% l'effectif des systèmes en bovins spécialisés (lait et/ou viande (Fig. 12).

Comme l'indique l'ODR, une analyse plus fine du Ministère en charge de l'agriculture réalisée sur base des données OSIRIS pour la période 2009-2013 montre que les principaux types d'investissements soutenus par les prêts bonifiés sont ceux liés à la reprise (59%), aux investissements matériels (21%) et dans une moindre mesure au financement des parts sociales (9%).

Fig. 12 Distribution en pourcentage des activités principales des bénéficiaires de la DJA entre 2007 et 2014 (Source ODR-INRAE)



Un focus sur la catégorie des bénéficiaires hors cadre familial (HCF) montre que ces 10 297 bénéficiaires (28.4% des bénéficiaires) diffèrent des bénéficiaires du cadre familial. Les bénéficiaires sont plus âgés (29,5 ans) et s’installent majoritairement en exploitation individuelle (57%). Les HCF sont sous-représentés dans les productions « classiques » (viticultures, bovins lait, bovins viande, grandes cultures). Ils sont par contre surreprésentés en maraichage, arboriculture, horticulture, volaille, caprins et sont plus souvent représentés dans la partie sud de la France. Le montant de DJA pour les bénéficiaires était d’environ 16 300€ auxquels il faudrait ajouter le bénéfice procuré par la bonification des taux d’intérêts pour ceux qui ont eu recours à ce type de financement.

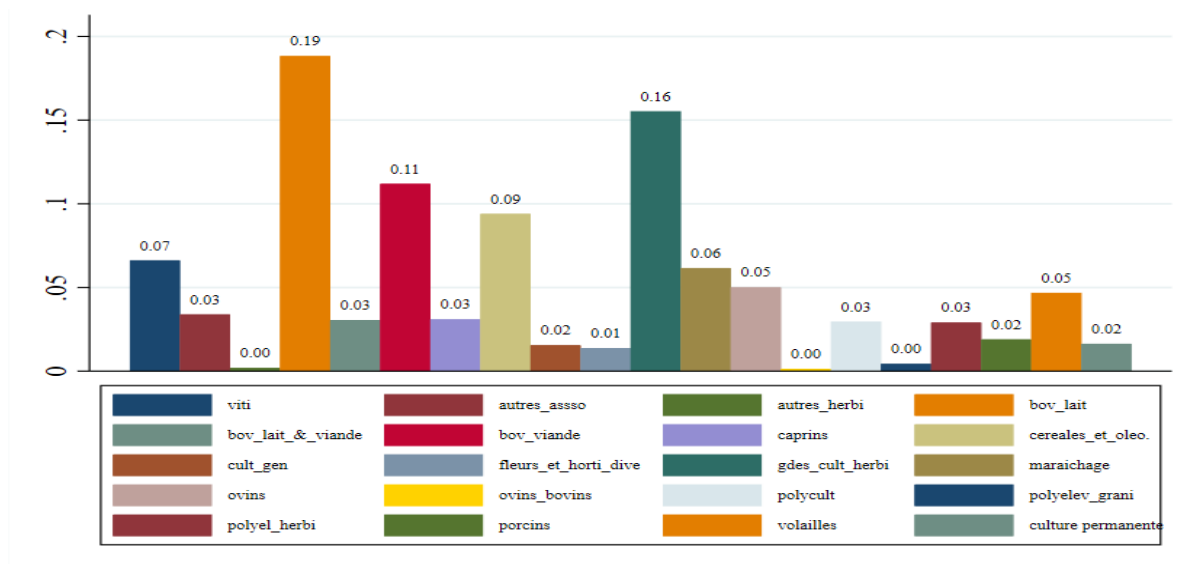
Fig. 13 Comparaison des profils des bénéficiaires de la DJA entre deux programmations 2007-2014 et 2015-2021 (Source ODR-INRAE)

	2007-2014	2015-2021
Homme/femme	78% vs 22%	77% vs 23%
Age	28 ans	29 ans
niveau 4 bac	67%	62%
CF/HCF	70% vs 30%	65% vs 35%
Ind/Sté	35% vs 65% (50% GAEC)	32% vs 68%

OTEX	BL 24% / BV 15% / Viti 7%/ BL BV 7% / COP 6.5% / COP-Herbi 6%/ Maraichage 5%/ ovin-caprin 6%	BL 15% / COP-Herbi 15%/BV 8% / COP 7%/ Viti 5% / Maraichage 4%/ ovin-caprin 5%
NB DJA	4500 à 5000 installés aidés/an	4500 à 5000 installés aidés/an
DJA moyenne	16 300 €	27 000 € (19400€ en 2016 et 32 200€ en 2021)

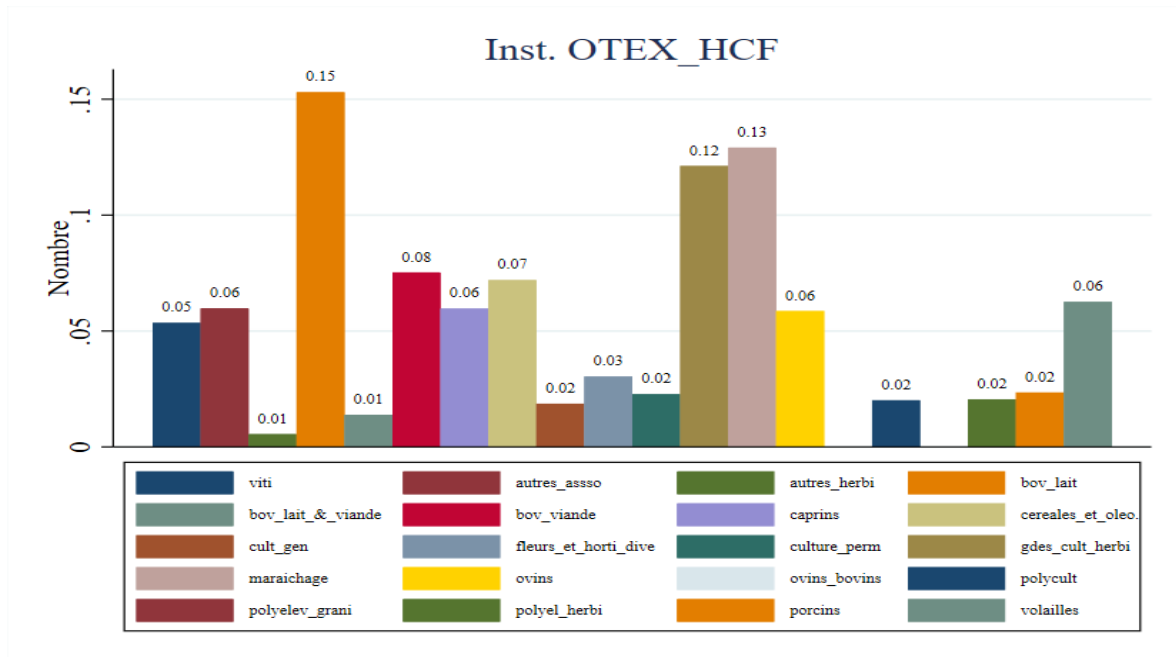
Pour la programmation 2015-2022 (Fig. 13), l'installation s'est réalisée dans le cadre familial avec 65% des bénéficiaires. Les hommes représentaient 77% des bénéficiaires. On n'a pas assisté pas à une féminisation des bénéficiaires. 68% des installations se sont réalisées en société, essentiellement en GAEC et EARL, formes juridiques de plus en plus prisées. Le niveau de formation a progressé par rapport à la programmation précédente avec la disparition complète du niveau V inférieur au Bac et l'augmentation des bénéficiaires installés avec au moins un niveau III (BTS, DUT, Licence...), qui représentaient 38% des effectifs. Les jeunes agriculteurs aidés s'installent toujours à titre principal 97%. Leur âge moyen a augmenté légèrement pour atteindre 29 ans. Les orientations les plus importantes en nombre de dossiers DJA étaient (Fig. 14) : (i) les bovins lait avec 19% des dossiers. Les bovins viande ne représentent plus que 11% des effectifs et comme pour les bovins lait, ils voient leur nombre et leur part baisser. En revanche, les installations sur des systèmes mixtes herbivores-grandes cultures sont en forte progression (+10 points) avec par ailleurs le maintien des installations en grandes cultures et autres cultures végétales générales. Le maraichage comme les productions basées sur les petits animaux « volailles, moutons, chèvres et porcs » maintiennent, voire augmentent leur poids dans la distribution et signalent peut-être un intérêt plus marqué des bénéficiaires pour des productions qui permettent plus facilement de diversifier les activités, de pratiquer la transformation et la vente directe tout en limitant les très gros investissements. On observe donc quelques signaux de la mutation des productions. Le montant de la DJA a été doublé et atteint en moyenne 32 000€.

Fig. 14 Distribution en pourcentage des activités principales des bénéficiaires de la DJA entre 2015 et 2021 (Source ODR-INRAE)



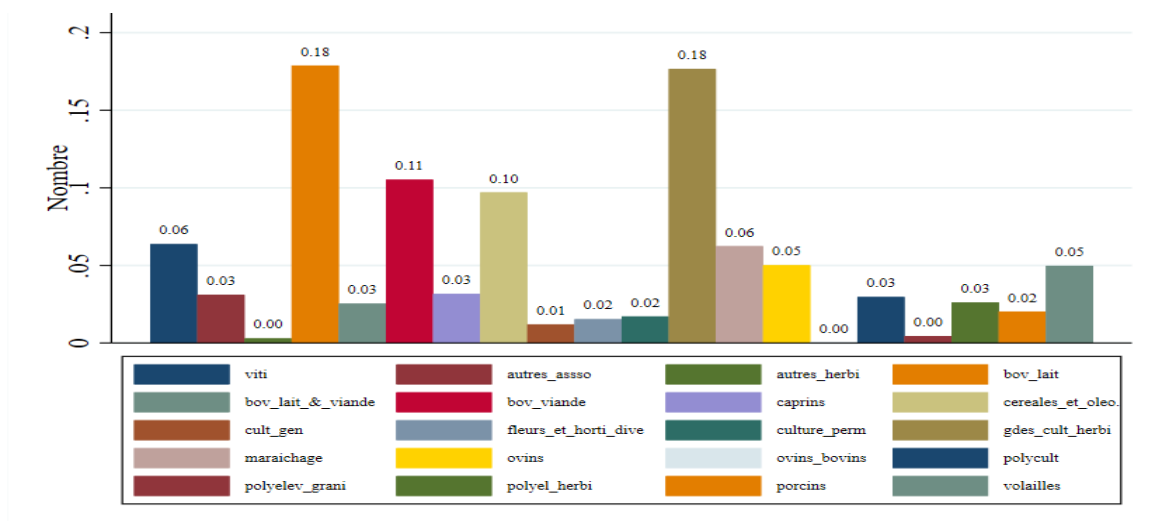
Un focus sur les catégories des bénéficiaires hors cadre familial (HCF) et cadre familial (CF) montre quelques spécificités pour chacune des catégories. Les HCF sont moins représentés dans les productions « classiques » (viticultures, bovins lait, bovins viande, grandes cultures). Ils sont par contre surreprésentés en maraichage, volaille, caprins et sont plus souvent localisés dans la partie sud de la France (Fig. 15).

Fig. 15 Distribution en pourcentage des activités principales des bénéficiaires de la DJA HCF entre 2015 et 2021 (Source ODR-INRAE)



En miroir (Fig. 16), les bénéficiaires installés dans le cadre familial sont plus représentés dans la production plus traditionnelles (bovins lait, bovin viande, grandes cultures et systèmes mixtes grandes cultures associées à des herbivores). Peut-être faut-il voir dans ces choix des productions et en comparaison avec la programmation précédente une évolution vers des systèmes plus simples et moins astreignants ?

Fig. 16 Distribution en pourcentage des activités principales des bénéficiaires de la DJA CF entre 2015 et 2021 (Source ODR-INRAE)



4. Conclusion

Les données d'installation toutes catégories confondues montrent tout d'abord que le renouvellement des générations n'est pas assuré. Ensuite qu'il existe une diversité forte des formes d'installation. L'installation ne s'inscrit plus cette fois dans un processus de transmission installation dans un cadre familial vers un fils désigné (Jacques-Jouvenot, 1997). Les installés sont aidés ou non, installés ou non dans le cadre familial. Ils sont aussi pour certains plus âgés. Les productions plus diversifiées et les profils qui les portent suggèrent la montée en puissance du statut de porteurs de projet qui ne trouvent pas forcément en face d'eux l'exploitation qui leur convient. Il semble que du côté de l'offre, les cédants sont aussi incités à repousser l'âge de la retraite faute parfois de candidats à la reprise qui incarneraient la perpétuation de leur patrimoine. Autant alors conserver le patrimoine foncier comme réserve de valeur et levier de captation de quelques aides publiques. L'installation avant 40 ans semble être plus une affaire d'homme et alors que l'installation après 40 ans serait une affaire de femme.

La politique d'installation aura financé l'installation de 5 000 nouveaux jeunes agriculteurs, réalisation qui n'atteint pas les objectifs visés plus proches de 6 000 installations aidées. Cette politique semble avoir accompagné les évolutions lentes du secteur sans avoir infléchi le taux de féminisation qui reste très faible et qui stagne. Elle semble avoir favorisé une catégorie de producteurs qui s'engagent dans une logique d'agrandissement, de modernisation, et de capitalisation importante par l'accès facilité à des financements, à des droits à produire et des droits à prime, logique qui pourrait conduire finalement vers la constitution de grandes exploitations sociétaires et capitalistiques de plus en plus difficilement transmissibles dans un cadre familial. Toutefois, elle a aussi permis à des jeunes, le plus souvent hors cadre familial de réaliser des projets moins conventionnels sur de plus petites surfaces, plus diversifiés.

Un travail de projection démographique mériterait d'être engagé pour apprécier à l'horizon d'une à deux générations la physionomie des exploitations françaises sur la base de ce que nous observons. Des travaux d'évaluation d'impact de la DJA sur le taux de survie mériteraient par ailleurs d'être menés.

Références citées

ADE, 2019, Evaluation DG Agri (CE) »Impact de la PAC sur le renouvellement des générations (RG), Groupe de travail national, Paris, 10 avril 2019, 26p.

Agreste, 2014, *Memento Statistique Agricole France*, Edition 2014, MAAF, Service de la statistique et de la prospective

Agreste, 2021, Recensement agricole 2020, Primeur, Décembre 2021, n°5, 4p.

Agreste, 2022, Recensement agricole 2020, Primeur, Juillet 2022, n°10, 4p.

Allaire G., Maigné E., 2013. Installation en agriculture et renouvellement de la population agricole : retour sur 10 ans de politique de développement rural. In Trouvé, A., Berriet-Sollic, M., Lépicié, D. (dir.), *Le développement rural en Europe. Quel avenir pour le deuxième pilier de la Politique agricole commune ?* P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, pp. 173-203.

Bernardi V., Boinon J-P. 2009, « L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les Commissions départementales d'orientation agricole », *Économie rurale*, n°312, pp. 80-92.

Cabinet Epices, 2017, Evaluation ex post du programme de développement rural hexagonal (PDRH) programmation Feader 2007/2013, 4 Tomes, Paris, Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, mars 2017.

Cavailhès, J., Esquiague, G., 1987, « Synthèse des travaux, Actes des journées d'études "La transmission des exploitations agricoles" des 7 et 8 octobre 1986 », Actes et Communications n° 2, INRA ESR, pp.7-9

CNASEA, 2006, Evaluation ex-ante du Programme de Développement Rural de l'Hexagone 2007-2013 (PDRH), ADE pour le Ministère de l'Agriculture et de la pêche, Rapport final, Paris, 128 p.

Jacques-Jouvenot D. 1997, *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, Paris, L'Harmattan.

Lerbourg J., 2015, La transmission des exploitations agricoles, Agreste, MAAF, Les dossiers, Septembre 2015, n°29, 41 p.

MAAF, 2014, Programme de développement rural hexagonal, Tome 1 (chapitres 1 à 4) et tome 2 (chapitres 5 à 16), version 9, Paris, 321 p.

PSN, 2022, Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027, MASA, Aout 2022, 975 p.

Sinaï, A. (2013). Les non-issus du monde agricole pourraient créer des milliers de microfermes périurbaines, *La Revue durable* 50, 41-42.